Publié le : 18/07/2025

Envoyé en préfecture le 17/07/2025
Reçu en préfecture le 18/07/2025
Publié le
ID : 022-200056711-20250710-DE2025_62-DE

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de JUGON-LES-LACS
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2025

L'an, deux mille vingt-cinq, le dix juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué le quatre juillet, s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoints, M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, M. Thierry LEBOUCHER, M. Denis KEURMEUR

POUVOIRS : Mme Julie POUPART a donné pouvoir à Mme Mauricette DIRR
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à Mme Natacha CARRO
M. Alexis POIDEVIN a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC
Mme Marie-Sergine BEZARD a donné pouvoir à M. Eric MOISAN

Absent : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : M. Robert LEBLANC

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 17 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

-2025-62- FINANCES : Projet de consultation d'un cabinet juridique pour le montage d'une opération d'aménagement urbain sur l'îlot de l'ancienne gendarmerie et demande de financement

M. le Maire rappelle que la commune a lancé un appel à projet le 19 juillet 2024 en vue de retenir un opérateur capable de construire des logements en renouvellement urbain dans le secteur « îlot de l'ancienne gendarmerie ». Une seule candidature a été reçue. Après de nombreux échanges avec le candidat, il s'est avéré que le modèle de l'appel à projet ne permet pas la réalisation d'une opération équilibrée pour un porteur de porteur de projet. La commune doit donc réfléchir à un nouveau montage juridique lui permettant de recruter un opérateur susceptible de construire des logements sur cet îlot stratégique. Pour ce faire, il est souhaitable que la commune fasse appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage juridique. La mission du prestataire consistera d'abord à explorer les différents montages juridiques possibles, dont la concession (tranche ferme). En fonction des conclusions de cette première phase d'étude, l'AMO juridique devra accompagner la commune dans le recrutement d'un concessionnaire (tranche optionnelle). Le montant estimatif de l'étude est de 35 000 €. Elle peut être cofinancée à hauteur de 50% par les crédits intermédiés de la Banque des Territoires dans le cadre du programme « Petites villes de demain ». La commune envisage de solliciter cette subvention.

M. le Maire présente le scénario d'aménagement privilégié pour cette opération. Les constructions devront reconstituer un front de rue le long de la rue de Penthièvre et de la rue du Bourgneuf. En bordure du cours d'eau, des liaisons piétonnes et un parc urbain ouvert au public seront aménagés.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- VALIDE les principes d'aménagement présentés par M. le Maire
- DECIDE de lancer une consultation en vue de recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage juridique, pour le choix d'un montage opérationnel puis l'accompagnement dans le choix d'un opérateur
- DECIDE de solliciter le cofinancement de la Banque des Territoires pour cette étude
- AUTORISE le maire à signer tout document permettant l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

Le secrétaire de séance, M. Robert LEBLANC

MAIRIE DE JUGON-LES-LACS ★ Côtes-d'Armor 22 ★

Mairie de Jugon-les-Lacs
2, Place du Martray – 22270 JUGON-LES-LACS
02.96.31.61.62 – mairie@jugonleslacs.bzh